COMMUNE DE NEYRON

COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
EN DATE DU 2 JUILLET 2026 A 19H30

Etaient présents : BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond.

Pouvoirs : BRIERE Matthieu donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, DELACOURT Marc donne pouvoir à FAYE Pascale, FAURE Sébastien donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, FAVREAU Julien donne pouvoir à DUPLAN Véronique, VERDENET Clotilde donne pouvoir à COLLIN Catherine.

3 personnes présentes dans le public.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicole DUPIN est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 19 sont présents.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h35).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026 est voté à l'unanimité.

2) Elections sénatoriales

Madame la Maire explique qu'au conseil municipal précédent, nous avons procédé à l'élection de la liste des délégués municipaux pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
Ces élections ont été annulées par le Tribunal administratif car la liste n'était pas globalement paritaire (entre les titulaires et les suppléants). Il est donc proposé d'établir une liste avec un suppléant homme. La voici : Christine FRANÇOIS, Sébastien FAURE, Clotilde VERDENET, Raymond PISTIL et Catherine COLLIN et suppléants : Raphaël PAYRE, Pascale FAYE.

Les assesseurs sont Ennio BUFFONE, Jean-Pierre HERVIS, Raphaël PAYRE et Delphine CONDAMIN. La secrétaire est Nicole DUPIN.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- à déduire : bulletins blancs ou nuls : 0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

La liste n° 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et suppléant : Christine FRANÇOIS, Sébastien FAURE, Clotilde VERDENET, Raymond PISTIL, Catherine COLLIN, Raphaël PAYRE et Pascale FAYE.

3) Avenant à la délibération du 4 juin 2002 concernant la création d'une régie de recette pour le restaurant scolaire municipal, le périscolaire du mercredi et l'accueil de loisirs.

Madame la Maire expose que la commune de Neyron dispose d'une régie pour le restaurant scolaire et le périscolaire du mercredi et d'une régie pour l'accueil de loisirs. Le service de gestion comptable de Montluel nous a demandé de regrouper ces deux régies en une seule.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Instauration de l'indemnité de maniement de fonds (régisseurs de recettes et d'avances)

La délibération précédente a des conséquences sur l'arrêté de nomination du régisseur car l'indemnité de régie ne doit plus être versée en janvier et est désormais cumulable avec le RIFSEEP.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le service de gestion comptable de Montluel a transmis la liste d'admission en non-valeur pour des créances irrécouvrables. Il s'agit de factures impayées concernant le restaurant scolaire.
Catherine COLLIN et Nicole DUPIN demandent si les familles ont toujours des enfants à l'école et indiquent qu'il serait bien de sensibiliser les familles.

Délibération votée à l'unanimité.

6) Affectation du résultat 2025 Commune

Pour les deux délibérations suivantes, le service de gestion comptable de Montluel a relevé des discordances entre le flux et les délibérations du budget votées en février 2026.
Il convient de corriger un écart d'un euro que le budget communal a depuis plusieurs années.
Pour ce faire, il est proposé de revoter l'affectation du résultat 2025.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Budget primitif 2026

Il convient de modifier le montant des dépenses d'investissement en rajoutant les restes à réaliser et de revoter le budget primitif 2026.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Décision modificative n°3

Ces deux décisions modificatives permettent de corriger les éléments précédents sur le budget de la commune.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Décision modificative n° 4

Délibération votée à l'unanimité.

10) Désignation référent déontologue

Madame la Maire rappelle que depuis le 1er juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.
A cette fin chaque collectivité ou établissement public est dans l'obligation de désigner par délibération une ou plusieurs personnes à destination unique des élus.
Le Référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.
Il est proposé de désigner le même référent déontologue que celui de la CCMP.

Nicole DUPIN demande si toutes les mairies ont un déontologue.
Madame la Maire répond favorablement à cette demande et précise que la désignation d'un référent est obligatoire. Cette mission peut être confiée soit à une personne que l'on connait, soit au Centre De Gestion de l'Ain, soit à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau ; cette fonction sera assurée par M. Jean-François KERLEO.

Délibération votée à l'unanimité.

11) Questions diverses

- Dans le cadre de la subvention de 165 000 € attribuée par la Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation de la batterie de Sermenaz, une date d'inauguration doit être choisie : soit le 20/09/26 pendant les Journées européennes du patrimoine soit le 17/10/26 en lien avec la conférence du CAUE : dates à proposer à la Fondation du patrimoine.
- Canicule : des personnes ont été identifiées pour veiller sur elles – relance d'un questionnaire pour actualiser la liste.
- Réunion publique le 20/07/26 à 19h00 salle St Exupéry pour présenter le projet immobilier ALLIADE.
- Réflexion sur l'aménagement de l'école pendant les périodes de fortes chaleurs. Demande de devis pour l'installation de climatiseurs et veille sur les aides financières à mobiliser.

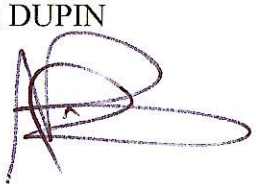
Prochain Conseil municipal le 24/09/2026.

Séance levée à 21h30.

Fait à NEYRON le 07/06/2026

La Secrétaire,

Nicole DUPIN



La Maire,

Christine FRANÇOIS

